

Compte rendu réunion des représentants de proximité du Siège

Mars 2019



Siège

1.2.3.4.5.Ô
franceinfo:

Bilan des mesures salariales 2018 - Siège

Personnels artistiques, administratifs et techniques

Il y a eu 803 mesures au choix en 2018 sur un effectif de 2 543 salariés soit 31,5 %. Pour 450 d'entre eux, la dernière mesure salariale remontait à 2014 ou 2013.

Le taux moyen des mesures est de 2,95 %, avec une fourchette comprise entre 1,12 et 10 %, la grande majorité se situant entre 2 et 3 % d'augmentation.

Suite à la révision de l'accord collectif une mesure salariale est désormais automatique à 5 ans pour **tous les salariés**, ce qui n'était pas le cas pour les journalistes. A 4 ans également, sauf opposition du responsable hiérarchique. A 3 ans tous les cas de salariés qui le demandent sont examinés.

Personnel journalistes

278 journalistes des rédactions du siège sur 724 ont bénéficié d'une mesure individuelle au choix en 2018, soit 38 %. Elles se décomposent ainsi : 171 mesures pour la filière reportage et contenus, 24 pour la filière édition-coordination et 83 pour l'encadrement

Les automatismes n'existant pas pour les journalistes, la machine à exclure a fonctionné à plein régime. La preuve, au siège au 1^{er} janvier 2018, 262 journalistes sur 724 soit 36% étaient privés de mesure depuis au moins 4 ans.

Pour les mesures 2019 il y a encore 25 % de journalistes des rédactions parisiennes à ne pas avoir vu la couleur d'une augmentation ou d'une promotion depuis 4 ou 5 ans, alors qu'en parallèle une trentaine a bénéficié de 2 mesures en 3 ans.

Si les mesures deviennent plus fréquentes, elles ne sont toujours pas équitables.

Les majorations du salaire de base ont été en moyenne de 2,46 % avec une fourchette comprise entre 0,42 % et 6,50 %.

Le sort réservé à de nombreux journalistes privés de mesure depuis

Comité local des salaires 2019

Pour que votre cas soit examiné lors du prochain comité, il est indispensable que vous en donniez l'autorisation. Si vous estimez être

Emprunte environnementale ?

Que fait-on de tous ces bureaux, fauteuils, armoires, lampes mis au rebut suite aux innombrables déménagements ? Fallait-il tout changer ? *Réponse* : ce matériel est obsolète, un éco-organisme à but non lucratif « VALDELIA » est

Frais de mission

La pétition lancée pour s'opposer au lissage des frais de mission a recueilli plus de 300 signatures dans les rédactions. Des négociations sont en cours avec les syndicats. On

Organigrammes

Les nouveaux organigrammes ont été enfin publiés. Les derniers qui dataient de février 2018 étaient largement obsolètes.

Compte tenu du mouvement de réorganisation perpétuel qui agite FTV, les représentants du personnel

Fiches carrière

Chaque salarié dispose en principe d'une fiche carrière qui retrace son parcours à FTV : ancienneté, postes

plus de 5 ans a été particulièrement inique avec des augmentations indécentes du genre 1,1 ou 1,5 % en tout et pour tout. Depuis 2012 les disparités salariales, à fonction et ancienneté égale n'ont cessé de se creuser et les écarts avec l'encadrement sont profondément choquants.

mal traités au plan salarial, n'hésitez pas non plus à contacter les représentants du personnel et délégués syndicaux.

chargé de la collecte pour être revenu ou recyclé.
<http://www.valdelia.org>.

Les RP ont demandé plus de précisions.

se dirigerait vers un plafond journalier de restauration fixé à 48 €, à condition de produire 2 justificatifs (et plafond de 40 € par repas). Le plafond par repas passe à 24 €.

ont demandé des mises à jour plus régulières.

Vous pouvez consulter les organigrammes dans « Mon Kiosque ». http://monespace.francetv.fr/entreprise/connaitre_FTV/Organigrammes

occupés, formations, promotions, augmentations... Elles étaient consultables en ligne dans « Mon

Kiosque ». Il y avait trop d'erreurs dit la DRH, en l'attente d'une nouvelle

plateforme mobilité, s'adresser à sa RH de proximité.

RH de proximité... moins éloignée

A la RH du siège, personne n'a le droit de dire que le regroupement sur un plateau à Valin était une erreur... mais, courant avril, un « bureau de

passage » RH sera ouvert dans le bâtiment du siège, pour être au « plus près des équipes, sur leur périmètre ».

Congés de fractionnement : pas pour les journalistes

Contrairement à un tract qui a circulé, la direction affirme que les journalistes ne sont pas éligibles aux congés de fractionnement.

Ils ne concernent que les personnels administratifs et techniques (page 96 de l'accord collectif).

Heures supplémentaires défiscalisées

Le logiciel de paye a dû être actualisé pour tenir compte de cette nouvelle disposition. Une phase de test sera

nécessaire, les régularisations seront rétroactives au 1er janvier 2019.

Planif

Un nouveau logiciel de gestion des tableaux de service " PLANIF" est en phase d'introduction dans certains services.... C'était mieux avant !

Alors que Toutatis répercutait les modifications tout au long de la semaine, Planif est arrêté le vendredi.

Dans les services, on ne sait plus qui est là et à qui passer le relais ou une info...

Le logiciel n'avait pas prévu ce besoin d'où un certain mécontentement.

Un correctif pourrait lui être apporté d'ici 6 mois à un an.

Forfait 1 HS

Les salariés qui étaient à temps partiel au moment de la transposition et qui ne bénéficiaient pas de la prime de sujétion ne se sont pas vu proposer le forfait 1HS par semaine à l'image de leurs collègues à temps plein.

Cela concerne pour la grande majorité des femmes qui ont choisi ou ont été contrainte d'opter pour cette organisation pour s'occuper de leurs enfants en bas âge.

Depuis, certains salariés qui ont retrouvé un temps plein n'ont pas pu bénéficier de ce forfait. Cela pose un problème d'égalité hommes / femmes et d'équité entre collègues.

Dans sa réponse la direction a délibérément éludé le sujet alors que la question des élus et les débats en séance étaient sans équivoque.

La question sera reposée en séance RP d'avril.

Rupture conventionnelle collective

Les élus demandent si les ruptures conventionnelles individuelles peuvent être négociées en période de rupture conventionnelle collective.

La direction répond qu'il n'y pas de RC individuelle pendant la période

d'ouverture de la RCC sans préciser si la loi l'exige.

En cas d'échec des négociations, elle n'envisage pas à ce stade de négocier des RCI en masse.

Versement du 1/10ème de congés payés

Le versement effectué en décembre 2018 couvre la régularisation des années antérieures à 2017-2018. Concernant le versement du 1/10ème de congés payés pour l'année 2019, le calcul est en cours.

La Direction reviendra vers les représentants du personnel pour préciser la date de mise en paiement.

SECTEUR GESTION D'ENTREPRISE ET IMG

Faute de représentants de proximité la réunion a été reporté en avril

SECTEUR PROGRAMMES, COMMUNICATION, MARKETING ET ETUDES

Transfert de la production de Télématin à FTV Studio

Il est inscrit dans le document présentant les orientations stratégiques pour FTV que :

*" France TV mettra progressivement fin à la gestion directe des émissions et transfèrera progressivement ces émissions à **france.tvstudio** afin de le doter d'une puissance significative".*

Or il semble que ces orientations soient désormais en application. Cela pose de nombreuses questions

La Direction confirme la volonté du transfert progressif des émissions de programme vers **france.tvstudio**.

La première émission qui sera transférée, c'est Télématin.

france.tvstudio est une filiale de France Télévisions mais pour autant, c'est une entité juridique distincte.

Les contrats que signeront les collaborateurs en CDD (pigistes, CDDU, CDD de grille) le seront avec une entreprise différente de France Télévisions.

Tout repart à zéro. Les grilles de salaire ne sont pas les mêmes. Les conditions des nouveaux contrats proposés ne sont pas connues. L'accord collectif de France Télévisions n'est pas applicable aux salariés de **france.tvstudio**.

Impossible de savoir si l'ancienneté des CDD historiques sera prise en compte. Impossible de savoir si

l'intégralité de l'équipe poursuivra sa collaboration avec l'émission.

La direction ne va pas communiquer dans l'immédiat sur les modalités de reprises des collaborateurs.

Raison invoquée, les consultations avec les instances représentatives du personnel qui vont se poursuivre au mois d'avril. Suite à ces consultations, la Direction arbitrera puis communiquera, espérons avant l'été.

Nous avons alerté la Direction sur la nécessité pour les CDD de connaître rapidement les conditions qui leur

seront proposées, leur situation étant précaire et l'impact des décisions prises non négligeables pour eux et pour leur famille.

Nous avons souligné la brutalité à laquelle l'émission Télématin est soumise depuis maintenant près de 2 ans, changement de présentateur, changement des conditions de travail, changement de rémunération et maintenant changement d'employeur.


Sur les risques psycho-sociaux, associés à ce traitement de choc, la Direction dit avoir entendu, espérons que cela soit le cas !

Travail avec la filière

Les journalistes travaillant avec les programmes tournent leur sujet avec La Fabrique au sein de laquelle sont regroupés des techniciens venant aussi bien du documentaire, que de la vidéo légère, parfois des plateaux ou de la HF.

Or, certains d'entre eux ne sont pas formés au matériel avec lequel nous travaillons.

La direction dit qu'il s'agit là d'un épiphénomène et que des mesures sont prises pour que cela ne se reproduise pas.!

Pour lire le compte rendu de la direction, cliquez ici 

(lien vers Monespace)

SECTEUR PRODUCTION, FABRICATION ET TECHNOLOGIES

Transfert de la production de Télématin à FTV Studio (suite)

La direction prévoit de transférer la production de 7 émissions actuellement produites en interne à **france.tvstudio** : « Télématin », « Faut pas rêver », « Un livre un jour », « Thalassa », « Motus », « Dans quelle étagère » et « Des chiffres et des lettres ».

Pour Télématin, la direction de la production aurait déjà annoncé aux salariés de l'atelier de production des matinées (Télématin et C'est au

programme) que le transfert serait effectif début septembre.

La direction affirme qu'il n'y a aucun calendrier fixé, qu'une étude sera menée par la direction de la production avec **france.tvstudio**.

Par contre, elle déclare que la ligne éditoriale sera modifiée car la formule de cette émission commence à dater...

Il est trop tôt pour évaluer l'impact sur le personnel CDD et en particulier les chroniqueurs Télématin.

La CGT sera vigilante sur le devenir de cette population précaire. La

Planification en régie 4

Le décalage de la pause de 13:30-14:30 à 21:00-22:00 pour les salariés travaillant en régie 4, pose un réel problème de logique de rémunération.

En effet, lorsque de l'activité inter-JT est programmée les après-midis, cette pause non rémunérée est décalée sur une période soumise aux majorations de salaire des heures de nuit privant par conséquent les salariés de ces éléments variables.

Ainsi, plus l'activité est importante moins les personnels sont rémunérés.

Ce principe « travailler plus pour gagner moins » est difficilement acceptable.

Les élus demandent à la direction de corriger cette aberration de

direction ne précise pas si elle compte mettre fin à leurs collaborations avec FTV ou si elle leur proposera de poursuivre leur carrière au sein de **france.tvstudio**.

planification en faisant preuve de bon sens.

La direction rétorque qu'en raison de la possibilité de n'avoir qu'une pause dans la journée, si celle-ci ne peut être planifiée l'après-midi du fait d'un inter-JT, elle n'a pas d'autre solution que de la planifier le soir pour avoir l'amplitude de la journée de travail nécessaire pour atteindre la fin du soir 3, et que l'alternative serait de planifier 2 équipes ces jours-là de 6 ou 7 heures mais conformément à ses engagements suite à un mouvement de grève, elle préfère privilégier des journées longues pour avoir des semaines visant 4 jours de travail.

Charge de travail sur le studio C le dimanche

Les élus interpellent la direction sur la charge de travail accrue sur le plateau C le dimanche.

Enchaînement de Stade 2, la préparation des séquences musicales live, le 20h et 20h30 le Dimanche.

La direction rétorque que des plages horaires de préparation ont été instaurées pour permettre les répétitions et l'enchaînement des directs.


Virtualisation de l'émission Envoyé spécial

Des essais de tournage d'Envoyé Spécial sur fond vert ont été réalisés en mars, les élus se demandent si le tournage de cette émission ne sera pas virtualisé.

La direction répond que ces tests ont été réalisés pour s'assurer de la

capacité de la Fabrique à réaliser cette opération.

Un tel concept aurait forcément des répercussions sur l'emploi et les conditions de travail.

*Pour lire le compte rendu de la direction, cliquez ici 
(lien vers Monespace)*

SECTEUR INFORMATION ET SPORT

Soir 3

Le dernier JT de fin de soirée est bel et bien condamné, même si la direction de l'info jure le contraire

On n'est même pas certain que le nom « Soir 3 » soit conservé.

Le projet consiste à fabriquer une tranche d'info diffusée sur France Info à 22 H 30, comprenant un JT qui serait rediffusé sur France 3 après minuit.

Le JT sera réalisé dans les conditions France Info et non plus sur les

plateaux et avec la régie des JT nationaux.

Le montage et le mixage des sujets seront peut-être conservés pendant un certain temps, mais ce n'est pas encore décidé.

Les équipes actuelles de Soir 3 sont actuellement consultées pour savoir si elles souhaitent rejoindre France Info

La direction communiquera début mai.

Cellule investigation & paroles en l'air

Dans son projet stratégique présenté au CSE central le 19 février, Delphine Ernotte avait évoqué « les moyens dédiés à l'investigation ... qui participe à la singularité du service public". Interrogée, la direction affirme n'avoir aucun projet dans ce sens.

Aucune cellule investigation, aucun moyen, aucun effectif... Nouveau cas de dissonance cognitive probablement !

Conditions de travail en salles de montage

Les salariés et les RP demandent le remplacement des sièges hors d'usage en salle de montage et l'amélioration des dispositifs d'éclairage.

C'est à l'étude, une première réunion a eu lieu pour estimer les travaux à réaliser. Nous attendons maintenant un calendrier de réalisation.

Ateliers TVU 4G/5G

La direction ne renonce pas à rendre obligatoire l'utilisation du TVU, actuellement basée sur le volontariat.

Plusieurs aspects sont à prendre en compte : l'exposition aux ondes, le poids (8 kg) et l'encombrement du

matériel à transporter, la transformation du métier de JRI de plus en plus réduit à envoyer des éléments et à filmer les plateaux.

Contrairement à ce que laisse entendre la direction, le débat n'est pas clos.

Assurance des équipes en mission

Les personnels de FTV en mission sont couverts par 2 assurances : une assurance type rapatriement, soins médicaux, assistance et une assurance accident, permettant d'indemniser financièrement le salarié


en fonction du niveau de son incapacité de travail. Les RP demandent à la direction d'informer les salariés sur les modalités et les procédures à suivre en cas de besoin.

Caméras de surveillance

Suite aux déménagements et réaménagements, plusieurs caméras de surveillance se retrouvent dans les salles de rédaction. La direction affirme qu'elles ne filment que les points de passage et pas les bureaux.

Pour les RP, les caméras de surveillance doivent être démontées. Elles n'ont rien à faire dans une

rédaction où, au nom du respect des sources, les allées et venues des salariés et de leurs visiteurs doivent être garanties

*Pour lire le compte rendu de la direction, cliquez [ici](#) 
(lien vers Monespace)*